



HAL
open science

CERCRID - Centre de recherche critiques sur le droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERCRID - Centre de recherche critiques sur le droit. 2015, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02033899

HAL Id: hceres-02033899

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033899v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Recherches Critiques sur le Droit

CERCRID

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Monnet - Saint-Etienne - UJM

Université Lumière - Lyon 2

Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Éric MILLARD, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Recherches critiques sur le droit
Acronyme de l'unité :	CERCERID
Label demandé :	UMR
N° actuel :	5137
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M ^{me} Isabelle SAYN
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M ^{me} Isabelle SAYN

Membres du comité d'experts

Président :	M. Éric MILLARD, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense
Experts :	M. Philippe BRUN, Université de Savoie Mont Blanc (représentant du CNU) M. Emmanuel CARTIER, Université Lille 2 Droit et Santé M. Olivier DESCAMPS, Université Panthéon-Assas Paris 2 (représentant du CoNRS) M. Charles FORTIER, Université de Franche-Comté M. René De QUENAUDON, Université de Strasbourg
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Florent GARNIER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Khaled BOUABDALLAH, Université Jean Monnet Saint-Etienne

M^{me} Pacale DEUMIER (directrice de l'École Doctorale unique n° 492)

M. Yanni GUNNELL, Université Lumière Lyon 2

M. Youcef OUERDANE, Université Jean Monnet Saint-Etienne

M. Didier TORNY, CNRS

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherches critiques sur le droit (CERCRID) est une Unité Mixte de Recherche (UMR) dotée d'une forte tradition (une trentaine d'années) dans la recherche dogmatique, empirique et théorique sur le droit. Initialement stéphanoise, l'unité s'est élargie à un pôle lyonnais dans la logique des regroupements universitaires en région Rhône-Alpes. Par ailleurs, le CERCRID a oscillé au cours de son histoire entre un périmètre large (incluant l'ensemble des disciplines juridiques, et des disciplines autres que juridiques prenant le droit pour objet) et un périmètre plus étroit (laissant de côté le droit public et l'histoire du droit particulièrement).

Au cours du contrat précédent, et pour le contrat à venir, le CERCRID opte pour une conception élargie, qui peut se justifier pleinement au regard des thématiques de recherche annoncées, et qui se traduit dans une position institutionnelle particulière : c'est la seule UMR ayant le droit pour objet dans la région Rhône-Alpes comprenant deux académies ; pour le pôle stéphanois, c'est aussi la seule unité de recherche en droit, ayant donc vocation à coordonner l'ensemble de la recherche académique de l'UFR, sous réserve de la coordination avec d'autres unités lyonnaises ; laboratoire associé de l'Institut des Sciences de l'homme (ISH), qui est l'une des deux Maisons des Sciences Humaines (MSH) du site Lyon-Saint-Etienne.

La direction est assurée par le pôle stéphanois, mais le pôle lyonnais dispose de son propre site, et de moyens administratifs et financiers autonomes. Il est à noter que cette division géographique ne se traduit pas, ce qui est heureux, en une division en axes. Cependant, sur le pôle lyonnais, la situation disciplinaire diffère du pôle stéphanois dans la mesure où le CERCRID ne fédère pas toutes les disciplines juridiques, mais attire essentiellement la recherche en droit social.

Équipe de direction

Le CERCRID est dirigé par M^{me} Isabelle SAYN, chercheuse CNRS, élue en 2011 et réélue à cette fonction en juin 2014 ; à ce titre elle est pressentie comme directrice pour une partie du prochain contrat. Il est à noter que ni les modalités de l'élection, ni la durée du mandat (de 4 ans, prévue par le règlement intérieur de l'unité) ne correspondent avec la durée actuelle des contrats (5 ans).

Une direction adjointe est assurée par une enseignante-chercheuse du pôle lyonnais, et un conseil de laboratoire est mis en place.

Nomenclature HCERES

Principal : SHS2_1 Droit

Secondaire(s): SHS2_4 Sociologie, Démographie ; SHS6_1 Histoire

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	37	43
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	3	3
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	5 (2,9 ETP)	5 (2,7 ETP)
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,6 ETP)	1 (0,6 ETP)
TOTAL N1 à N6	47	53

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	34	
Thèses soutenues	17	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	7	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	20	Au moins 22

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CERCRID est une unité de recherche qui a su développer une identité forte et une véritable originalité dans le champ de la recherche sur le droit en France. Elle dispose de nombreux atouts liés tant à ses méthodes de recherche, susceptibles de se décliner sur une pluralité d'objets disciplinaires, qu'à sa capacité à répondre aux programmes de financement de la recherche et des études doctorales et à fédérer des chercheurs et enseignants-chercheurs sur un périmètre élargi et sur deux sites. Les résultats de la recherche sont remarquables et liés à cette identité.

Le CERCRID court cependant le risque de se fragiliser s'il n'améliore pas sa gouvernance et le pilotage scientifique qui doit en découler en tenant compte de ses extensions récentes - tant disciplinaires que géographiques. Il doit rapidement, appuyé par les tutelles, se mettre en mesure d'améliorer son projet à partir d'une réflexion plus poussée sur le bilan à tirer de ses mutations récentes, et sur les conséquences à en tirer pour maintenir et développer son identité et ses résultats.

Le CERCRID est fortement marqué par une tradition de recherches collectives, se déployant dans les champs de la dogmatique juridique et de l'analyse empirique (et notamment des contentieux), avec un arrière-plan méthodologique et théorique fort. Lors du contrat précédant, l'unité a montré qu'elle était à la fois désireuse et capable de mener à bien ce type de recherche collective, et pour le futur contrat, l'équipe entend poursuivre dans cette voie, ce qui est bienvenu, car le CERCRID est une des rares équipes en France à disposer du savoir-faire méthodologique et des moyens d'une telle recherche, ce qui lui a valu le soutien des tutelles, notamment du CNRS; c'est également la condition d'une équipe pluridisciplinaire ayant vocation à s'interroger sur des questions dépassant les stricts cadres des disciplines académiques. Si cet objectif n'est en rien incompatible avec une extension des périmètres disciplinaires, notamment au droit public, dans la mesure où il dépend de méthodes de recherche et non d'objets, il ne va pas de soi et il conviendra de s'assurer qu'il puisse se réaliser en pratique, car au-delà d'une part nécessairement incompressible au regard des logiques d'évaluation et de carrières des personnels enseignants-chercheurs et doctorants (marquées par une disciplinarité forte qu'il serait naïf et contre-productif d'ignorer), ce type de recherche suppose de la part du pilotage du CERCRID une forte capacité de fédération en interne, et de mobilisation en externe, qui peut sans doute être améliorée.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- une méthodologie innovante et des objets de recherche pertinents ;
- des publications importantes en quantité et en qualité ;
- une forte reconnaissance nationale et internationale des travaux ;
- une réelle originalité dans le paysage de la recherche française se donnant le droit pour objet ;
- un taux d'autofinancement élevé lié à une excellente capacité à s'inscrire dans les programmes de financement de la recherche et des études doctorales ;
- une fonction support recherche consistante ;
- une attractivité avérée.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner :

- l'existence d'un pilotage scientifique qui n'est ni suffisamment collectif ni suffisamment approfondi ;
- une gouvernance de l'unité à faire évoluer ;

- un soutien insuffisant des tutelles sur les éléments pratiques (prise en charge de la formation des personnels administratifs par le CNRS, locaux lyonnais, etc.) ;
- un défaut de maîtrise de l'extension des périmètres géographiques et disciplinaires, qui risque de fragiliser les atouts de l'unité (identité et capacité d'innovation) ;
- un projet scientifique qui, nonobstant une méthode interne et spécifique à l'unité, ne procède pas d'une analyse critique suffisante du bilan et des mutations en cours ;
- une interaction avec l'environnement local perfectible.

Recommandations

Le CERCRID devrait veiller à s'appuyer sur ses atouts certains, qui résident dans son identité et son originalité : des méthodes de recherche collective avec une forte dimension théorique et empirique, importante capacité d'attractivité et d'autofinancement.

Il devrait également s'attacher à ce que son développement ne fragilise pas de tels atouts. Pour cela, il devrait améliorer sa gouvernance et se convertir à un pilotage scientifique plus apparent, associant ses membres.

Il devrait réfléchir davantage sur la viabilité de ses périmètres géographiques et disciplinaires afin de valoriser son originalité et ses acquis, dans un projet renouvelé. Une meilleure valorisation dans la gestion des ressources humaines, et notamment des carrières des personnels administratifs sur la durée, est nécessaire. Les tutelles devraient offrir un accompagnement et un soutien plus concrets au CERCRID.